

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2016**

Délibération
n° 2016.03.135

**Accession sociale à
la propriété -
Dispositif d'aide à
l'accession sociale à
la propriété en
quartiers ORU :
modification de la
délibération n°374 du
15 décembre 2015
portant régularisation
des dossiers de
l'opération de
10 logements " Le
Clos Camille" à
Soyaux**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Véronique DE MAILLARD, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Gérard BRUNETEAU, Xavier BONNEFONT, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016

**DELIBERATION
N° 2016.03.135**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur PERSYN

ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE - DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE EN QUARTIERS ORU : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°374 DU 15 DECEMBRE 2015 PORTANT REGULARISATION DES DOSSIERS DE L'OPERATION DE 10 LOGEMENTS " LE CLOS CAMILLE" A SOYAUX

Au titre du renforcement de la mixité sociale par la diversification de l'habitat en quartiers en ORU, TradiHome a réalisé une opération de 10 logements en accession à la propriété dans le quartier du Champ de Manœuvre à Soyaux.

Les ménages achetant un logement dans le cadre de cette opération ont été informés par le promoteur de l'existence d'une aide de GrandAngoulême pour l'accession sociale à la propriété en quartier ORU.

Cependant, toutes les acquisitions ont été réalisées avant la sollicitation par les ménages des aides de GrandAngoulême.

Pour autant, ces derniers remplissent toutes les conditions d'éligibilité au dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété en quartiers en ORU de GrandAngoulême, telles que définies par les délibérations n°17 du 2 février 2012 et n°85 du 20 février 2014.

C'est pourquoi, par délibération n°374 du 15 décembre 2015, le principe de la régularisation du versement de l'aide de GrandAngoulême pour les 10 ménages-accédants de l'opération du Clos Camille a été approuvé.

Toutefois, au regard des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette délibération, il convient de modifier les modalités de versement des aides accordées aux 10 ménages-accédants.

Les nouvelles modalités de versement de l'aide sont les suivantes :

- une attestation sur l'honneur établie par le ménage certifiant qu'il a acquitté l'intégralité du prix de vente du bien figurant dans l'acte notarié,
- le versement de l'aide de 4 000 € accordée par GrandAngoulême s'effectuera directement sur le compte de chaque ménage-accédant sur la base d'une décision du président de GrandAngoulême.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 17 février 2016,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°374 du conseil communautaire du 15 décembre 2015 afin de permettre le versement de l'aide de 4 000 € directement sur le compte des 10 ménages-accédants à la propriété dans le cadre de l'opération du « Clos Camille », conformément à la procédure précisée ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes et les documents à intervenir dans ce cadre.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mars 2016	<u>Affiché le :</u> 31 mars 2016